

titution Royale s'adressa au gouverneur général pour faire mettre à exécution le testament de James McGill et demanda un revenu permanent à être tiré des biens des Jésuites, demande repoussée par lord Dalhousie, qui occupait alors la charge de gouverneur. (Q. 166-3, p. 498.) Ainsi que je l'ai déjà dit, l'exécuteur provisoire, M. DesRivières, refusa de transporter la propriété, etc., et après avoir été battu à la cour de première instance ainsi qu'à la cour d'appel, il porta la cause au conseil privé, de sorte ce ne fut qu'en 1829 que la contestation prit fin et que les espérances d'aide de la part du gouvernement—espérances si souvent ranimées—furent définitivement abandonnées, autant que le font voir les documents, si bien que la construction fut commencée avec les moyens fournis par le legs de M. McGill, plus tard grossi par la générosité de M. W. Molson, un autre marchand de Montréal.

A qui revient l'honneur d'avoir inventé le système d'émission de bons de l'armée (*army bills*) pour remplacer le numéraire dont il y avait disette complète au Canada durant la guerre de 1812 ? Deux personnes se disputaient cet honneur : l'un était l'honorable John Young, l'autre le juge en chef Sewell. La prétention élevée ne reposait pas sur une simple soif de distinction, mais était plutôt influencée par des intérêts matériels, le but étant d'obtenir un emploi public pour le fils de l'un ou l'autre des deux prétendants ; chacun d'eux revendiquait le droit antérieur à la position pour son fils, alléguant qu'il était l'auteur de la mesure, et la contestation fut reprise par les amis de M. Young après la mort de celui-ci. Les faits semblent démontrer que ni l'un ni l'autre n'avait exclusivement droit à l'invention du système. M. Young proposa un moyen de suppléer au manque de numéraire, mais ne put formuler rien de précis ; le juge en chef s'empara de l'idée et put lui donner une forme pratique. La correspondance montre que le 17 novembre 1817 M. Young prétendit qu'il avait inventé le système de bons de l'armée et fit un récit détaillé des procédés par lesquels il était parvenu à faire adopter son plan. En cela il fut appuyé par M. H. W. Ryland (Q. 153-2, p. 347) et par le lord évêque de Québec ; mais le 31 janvier 1820, ce dernier exprima le regret d'avoir, de mémoire, parlé si positivement de M. Young comme étant l'auteur du système de bons de l'armée, bien qu'il eut été le premier à en donner l'idée, que le juge en chef Sewell avait mise en pratique. Le reste de la correspondance ne paraît pas jeter plus de lumière sur le sujet, vu que ceux qui étaient présents (M. Ryland et le lord évêque) sont les meilleurs témoins et s'accordent sur le fait que c'est M. Young qui a proposé la chose quand les coffres civils et militaires des deux Canadas étaient dénués de numéraire, la différence entre les deux étant que M. Ryland ignore la part prise par le juge en chef, auquel, d'un autre côté, l'évêque donne le crédit d'avoir rendu pratique ce qui, avant son intervention, n'était qu'une proposition.

La différence qu'il y a aujourd'hui dans le contrôle des recettes, de la garde et de la dépense des deniers publics en comparaison de ce qui se faisait il y a moins de 80 ans se voit bien dans le cas de l'honorable John Caldwell, receveur général du Bas-Canada. Le 22 avril 1823, la cour des comptes fit rapport que M. Caldwell avait entre les mains de fortes balances de deniers qui grossissaient rapidement, et les conseillers recommandaient qu'il fût pris des précautions pour ne rien perdre avec lui. (Q. 167-1, p. 196.) A la page 203 se trouve une liste faite par la cour des comptes, indiquant les balances que le receveur général avait en caisse à la fin de chaque année depuis 1811 jusqu'à 1821, et cela pour graver son avertissement dans l'esprit des lords de la trésorerie.